



Action pétitoire ou demande d'annulation de vente devant le tgi

Par **Succession75**, le **03/10/2010** à **09:26**

Bonjour,

Suite à la vente d'un bien immobilier ayant appartenu à mon grand-père avant son mariage et vendu par la seconde femme de mon grand-père sur la base d'un acte de notoriété faux (les faux témoins dissimulaient l'existence du seul et unique héritier de mon grand père à savoir mon père), on m'a conseillé de faire une action pétitoire devant le tribunal de grande instance. Comment engager une telle action, est-ce long et efficace?

Merci.